

Dossier N° :
Reçu le :

DEMANDE DE MANIFESTATION OU D'ACTIVITES DE GROUPE EN RESERVE NATURELLE NATIONALE

Vous avez un projet de manifestation sportive, culturelle ou de loisir, d'animation de groupe situé en réserve naturelle nationale. Il nécessite d'obtenir une autorisation auprès de la DREAL. Avant de faire la demande d'autorisation, vous devez vérifier que ce projet est compatible avec l'acte de classement de la réserve naturelle. Les textes réglementaires sont téléchargeables à l'adresse suivante :

http://valflux.dreal-norm.fr/?element=Reserves_Naturelles_Nationales

Le libre accès aux réserves de la Tourbière de Mathon et du Marais Vernier n'est pas autorisé.

Nous vous recommandons de prendre contact avec le gestionnaire de la réserve le plus tôt possible pour qu'il vous aide dans la définition de votre projet (voir dernière page).

Le formulaire complété et signé doit être adressé au moins 2 mois avant la date de la manifestation sous format électronique sur la boîte mail dédiée :

reserves-naturelles-de-normandie.srn.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr

Pour la réserve naturelle nationale de la **forêt domaniale de Cerisy**, se reporter au formulaire spécifique et adresse de transmission sur le site de l'Office National des Forêts :



http://www.onf.fr/ile-de-france_nord_ouest/sommaire/sorties_promenades/organiser_une_manifestation_sportive/@@index.html

Libellé de la demande

Concerne la ou les réserve(s) suivante(s)

- Mare de Vauville
- Sangsurière et Adriennerie
- Domaine de Beauguillot
- Falaise du Cap Romain
- Coteau de Mesnil-Soleil
- Estuaire de la Seine
- Forêt domaniale de Cerisy (voir ci-dessus)

I. Demandeur

Nom de la personne responsable :
ou dénomination sociale

Nom de l'organisateur :

Adresse du siège :

Téléphone / fax :

Adresse e-mail :

II. Description de la manifestation / de l'activité

Nom de la manifestation :

S'agit-il d'une manifestation/activité récurrente ? Oui Non

S'agit-il d'une manifestation nautique ? Oui Non

Si oui, elle doit également faire l'objet d'une déclaration spécifique relative aux manifestations nautiques auprès de la DDTM de votre département (cf. partie V).

Nom de la manifestation :

Dates de la manifestation / de l'activité :

Horaires :

Nombre de participants (estimation) :

▶ Participants inscrits (hors organisation) :

▶ Public attendu :

▶ Organismes :

Total : _____

Travaux préparatoires (période, type d'actions, nature du balisage, emprise...)

Logistique annexe (sonorisation, sécurité, nombre de véhicules motorisés pour l'organisation/la sécurité, ravitaillement, remise de prix...) :

Stationnements et aires spectateurs (emprise, circulation, localisation sur plan, tribune...) :

Remise en état (période, type d'actions, emprise...) :

III. Description de la manifestation / de l'activité

Localisation (nom des communes traversées) :

Joindre obligatoirement à votre demande les plans de situation suivants :

- ▶ un plan avec fond IGN à une échelle suffisante permettant de situer précisément la manifestation / l'activité projetée au sein de la réserve naturelle nationale (et les circulations des participants, organisateurs, public)
- ▶ un plan général de localisation de l'ensemble de la manifestation / de l'activité, y compris les parties hors réserve, les secteurs de stationnement, aires d'accueil du public, etc.

IV. Éléments d'appréciation des conséquences de la manifestation / des activités sur l'espace protégé et son environnement

Le gestionnaire de la réserve naturelle a-t-il été sollicité pour fournir des informations ?

Oui Non Personne contactée :

Avez-vous pris des mesures pour éviter* le dérangement des espèces et la dégradation des milieux protégés au sein de la réserve naturelle ?

Oui Non

Si oui, lesquelles :

Rappel * une mesure d'évitement consiste par exemple à modifier un tracé pour éviter un secteur particulièrement sensible ou à interdire l'accès du public à certains espaces protégés.

Expliquez en quoi les activités conduites lors de la manifestation / de l'activité sont compatibles avec les objectifs de conservation de la réserve naturelle.

Le pétitionnaire s'engage à respecter et à faire respecter la réglementation s'appliquant dans la/les réserve(s) concernées(s). A cet égard, préciser la manière dont il informera l'ensemble des participants, organisateurs et public des contraintes réglementaires en vigueur.

V. Autres réglementations concernant le projet

code de l'environnement

Sites classés/inscrits – dénomination :

Espèces protégées – liste :

Natura 2000 – dénomination :

A l'exception de la RNN de la Falaise du Cap Romain, toutes les réserves naturelles nationales de Normandie font partie du réseau Natura 2000. Votre manifestation est donc susceptible de nécessiter également une instruction spécifique à ce titre (contact : DDT de votre département pour les sites terrestres ou DREAL pour les sites marins).

autres (préciser) :

code du sport (ex : manifestation nautique) :

« Toute activité exercée dans les eaux maritimes ou ayant un impact sur celles-ci, et susceptibles d'appeler des mesures particulières d'organisation et d'encadrement en vue d'assurer la sécurité des participants, des spectateurs et la protection de l'environnement. » (arrêté interministériel du 3 mai 1995 modifié)

Une déclaration spécifique relative aux manifestations nautiques en mer est à déposer auprès de la délégation à la mer et au littoral de la DDTM du lieu de départ. Cette déclaration permet également de faire une pré-évaluation des incidences Natura 2000.

code général de la propriété des personnes publiques

(ex : AOT) :

autres (préciser) :

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Fait à :

Le :

Nom, signature et cachet du demandeur

Pour toute précision sur votre demande, contacts à la DREAL Normandie

RNN de l'Estuaire de la Seine

Magali Mulot magali.mulot@developpement-durable.gouv.fr 02 76 00 07 33

Autres RNN

Florence Magliocca florence.magliocca@developpement-durable.gouv.fr 02 50 01 84 40

Contacts au sein des réserves naturelles nationales

Mare de Vauville

Marie-Léa Travert reservenaturellevauville@orange.fr 02 33 08 44 56

Sangsurière et Adriennerie

Emmanuelle Bouillon ebouillon@parc-cotentin-bessin.fr 02 33 71 62 48

Domaine de Beauguillot

Jean-François Elder jfelder@parc-cotentin-bessin.fr 02 33 71 56 99

Forêt domaniale de Cerisy

Sébastien Etienne sebastien.etienne@onf.fr 02 33 05 74 39

Falaise du Cap Romain

Anne-Lise Giommi anne-lise.giommi@unicaen.fr 02 31 36 22 21

Coteau de Mesnil-Soleil

Thierry Demarest t.demarest@cen-bn.fr 02 31 53 01 05

Estuaire de la Seine

Maison de l'Estuaire mde@maisondelestuaire.org 02 35 24 80 00